

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Sud

Titre du mandat

Des (ré)aménagements favorisant la mobilité douce, la convivialité et la vie de quartier à Vieux-Châtel Est

Mandant-e-s

Muriel Pematsang

Commentaires

Les modifications demandées visent à rendre le quartier de Vieux-Châtel plus sûr, accessible et convivial pour ses habitant·es, en particulier pour les piéton·nes, les cyclistes et les enfants.

Les objectifs sont :

- Renforcer le sentiment de sécurité
- Faciliter l'accessibilité
- Encourager la mobilité douce
- Améliorer les espaces publics

En somme, ces mesures répondent aux préoccupations en rendant le quartier plus adapté à la mobilité douce et au bien-être de ses habitant·es.

Date et lieu

Neuchâtel, le 12 février 2025

Résumé du mandat, explications

Ce mandat citoyen vise à rendre le quartier de Vieux-Châtel Est plus approprié à la mobilité douce, moins dangereux et plus convivial.

Suite aux préoccupations de plusieurs parents et habitant-es du quartier de Vieux-Châtel concernant la zone 20 et suite à une pétition adressée à ce propos aux autorités (en 2022) sans suite jusqu'à présent, une balade diagnostic a été organisée pour repérer les problèmes, et des pistes d'amélioration concrètes.

En parallèle, la ville a effectué deux comptages des véhicules circulant à Vieux-Châtel en 2024 (mai et août). Il y a en moyenne 500 véhicules par jour (vélos, voitures, camions confondus), qui se déplacent sur ce tronçon.

Voici les pistes qui en ressortent :

Pour les piéton-nes :

- la zone de rencontre (Zone 20) située à Vieux-Châtel Est et sur Edmond-de-Reynier n'est pas aménagée comme telle - les voitures qui entrent dans le quartier ne comprennent pas quelle zone est concernée. Nous aimerions que des indications au sol très visibles soient ajoutées (par exemple un revêtement de couleur), des panneaux et, seulement à cette condition, que les trottoirs soient enlevés.
- Le quartier étant un îlot de chaleur identifié par le canton, nous demandons de lutter contre le parking sauvage sur la rue Edmond-de-Reynier en ajoutant des bacs de végétation.
- La rue de Vieux-Châtel est très fréquentée par les enfants (chemin menant à différentes écoles). Un dépose-minute installé au bout de la rue (vers la Cité universitaire ou au Faubourg de l'hôpital) pourrait diminuer le trafic et une réflexion menée pour sécuriser ce chemin (un accident a eu lieu récemment).

Pour les vélos :

- Le quartier a une topographie difficile pour la circulation à vélo : très en pente, beaucoup d'escaliers. Peu d'immeubles ont par conséquent des places de vélo intégrées. Pourtant de nombreuses et nombreux habitant-es se déplacent à vélo ou souhaiteraient le faire, mais il manque des places de stationnement de vélo dans le quartier. Il serait nécessaire qu'elles soient sécurisées pour éviter la détérioration et les vols.
- Un contre-sens cyclable sur l'avenue Clos-Brochet (devant la Cité universitaire) serait nécessaire pour se connecter au quartier du Mail et à la gare.

Parc de Vieux-Châtel :

Le Parc de Vieux-Châtel est un parc comestible avec une place de jeux pour les enfants. Néanmoins depuis sa création il y a 5 ans, la cabane de la place de jeux sert principalement de cachette pour fumer, boire et uriner. Les enfants en bas âge - qui osent encore s'y rendre - y trouvent régulièrement des verres cassés, des mégots et des déchets comestibles. Cela génère un sentiment d'insécurité, ainsi que du tapage nocturne dans le quartier. Deux transformations nous semblent donc nécessaires :

- Un panneau indiquant qu'il s'agit d'un parc public (inexistant pour le moment) et les règles qui y sont en vigueur
- Un remplacement de la cabane en bois par un autre mobilier urbain ouvert.